

L'indemnité forfaitaire est imposable, mais elle n'est pas cotisable. L'employeur se charge de calculer et d'appliquer l'imposition correcte sur le montant brut de l'indemnité forfaitaire.

Lieu :

Date :

Cachet et signature

Le formulaire et les pièces justificatives sont à envoyer :

Par courrier à :

Agence pour le développement de l'emploi (ADEM)
Service Aides financières pour employeurs
B.P. 289
L-4003 Esch-sur-Alzette

ou

Par courriel à:

paiement.hrp@adem.etat.lu

L'ADEM utilise les données personnelles renseignées dans ce formulaire pour assurer le traitement de votre demande de remboursement de l'indemnité forfaitaire versée à votre salarié reclassé, en application de l'article L.326-9 (6) du Code du Travail. L'ADEM se réserve le droit de vérifier l'exactitude des données concernant l'affiliation de votre salarié (période, employeur et salaire déclaré) auprès du Centre Commun de la Sécurité Sociale. Ces données seront traitées et conservées pendant la période nécessaire à l'exécution de nos obligations, conformément au règlement (UE) 2016/679 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données (RGPD) et à la législation nationale en la matière.

Vous trouverez de plus amples informations, ainsi que les données de contact du délégué à la protection des données (DPO), pour faire valoir vos droits, conférés par le RGPD, sur le site <https://adem.public.lu/fr/support/protection-des-donnees/index.html>.

En outre, nous vous rappelons que le RGPD vous oblige à informer le salarié concerné par la présente demande du transfert à l'ADEM des données à caractère personnel le concernant.